

Compte rendu de la séance du samedi 27 mars 2021

Secrétaire de la séance : Marie-Christine Bioteau

Excusée: Stéfany Bunino

Approbation à l'unanimité du Compte Rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2020

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion approuvé à l'unanimité

Vote du compte administratif approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		66 946.31		28 326.81		95 273.12
Opérations exercice	88 668.37	98 977.52	154 866.51	136 734.97	243 534.88	235 712.49
Total	88 668.37	165 923.83	154 866.51	165 061.78	243 534.88	330 985.61
Résultat de clôture		77 255.46		10 195.27		87 450.73
Restes à réaliser	78 255.87	28 826.00			78 255.87	28 826.00
Total cumulé	78 255.87	106 081.46		10 195.27	78 255.87	116 276.73
Résultat définitif		27 825.59		10 195.27		38 020.86

Affectation du résultat de fonctionnement approuvé à l'unanimité
excédent de € 10 195.27

Vote du budget primitif approuvé à l'unanimité

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 357 413.52 Euros

En dépenses à la somme de : 357 413.52 Euros

Vote des taux d'imposition 2021 approuvé à l'unanimité

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) dispose que les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux. Monsieur Le Maire ajoute que la suppression de la TH (Taxe d'Habitation) sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (5.64%) et le taux du Département 2020 (15,90%). Le taux 2021 doit être voté à partir de ce taux de référence (reconduction, en hausse ou en diminution), dans le respect des règles de lien et de plafonnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'augmenter les taxes de 5% en 2021, les taux applicables sont les suivants:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 22.62 %
- Taxe foncière sur le non bâti: 51.69 %

Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Saint-Laurent-en-Beaumont **approuvé à l'unanimité**

La secrétaire de mairie est mise à disposition de la Commune de St Laurent en Beaumont afin d'assurer la continuité du secrétariat en cas d'absence de la secrétaire de mairie de Saint-Laurent-en-Beaumont.

Création d'un poste de vacataire **approuvé à la majorité (1 abstention)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la difficulté à trouver une entreprise pour l'entretien des chemins communaux à un prix abordable. Il propose cette année encore de recruter une personne de la commune afin d'effectuer quelques heures par an la mission d'entretien des chemins communaux de Villelonge et de Saint Michel en Beaumont.

Attribution d'une subvention aux associations **approuvé à l'unanimité**

Association des Familles Rurales du Beaumont : 100 €

- A.P.E de la Salle en Beaumont : 50 €
- A.P.E de Corps : 50 €
- Centre Léon Bérard : 50 €
- FNACA du Beaumont : 50 €
- ADMR-SSIAD : 200 €
- ADMR de Corps: 240 €
- Ateliers de l'Autonomie : 80 €
- A.C.C.A de Saint Michel en Beaumont: 100 €
- Association "Les pieds dans l'eau": 200 €

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel **approuvé à l'unanimité**

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Désignation d'un délégué à la SPL Eaux de Grenoble Alpes **approuvé à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- désigne Bernard BARET comme délégué de la commune à la SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Convention d'adhésion au service mutualisé ADS de la Communauté de Communes de La Matheysine **approuvé à l'unanimité**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Matheysine a créé pour le compte de ses communes membres un service mutualisé d'instruction du droit des sols, au 1er juillet 2015. Le fonctionnement de ce service est régi par une convention établie entre la CCM et la commune adhérente.

Monsieur Le Maire ajoute que la Commune de Saint-Michel en Beaumont est toujours soumise au RNU (Règlement National Urbanisme) et que les demandes d'urbanisme pourront toujours être traitées directement par la Direction Départementale des Territoires (DDT) mais que l'adhésion à ce service mutualisé pourra permettre d'obtenir des informations et conseils utiles dans les cadre des demandes d'urbanisme.

Les délibérations et documents budgétaires sont consultables en mairie pendant les horaires d'ouverture.